

qui, sans le lire, ont cru en la parole de Boileau :

Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.

Avec M. le chanoine Morel, nous abordons un sujet d'aspect plus sévère, mais non d'un intérêt moindre, le *Saint-Suaire de Saint-Corneille*.

Si notre ville doit à sa forêt la prédilection que nos rois lui ont toujours témoignée et que les nombreux étrangers continuent à éprouver pour elle, il ne faut pas oublier que Compiègne doit son développement au moyen âge et presque sa naissance à l'abbaye de Saint-Corneille. Et pourquoi cette abbaye fut-elle comblée de tant de faveurs par les rois, les empereurs et les papes, c'est qu'elle possédait d'insignes reliques, au premier rang desquelles figurait le Saint-Suaire de Jésus-Christ. C'est donc un sujet intéressant au plus haut chef la fortune et l'honneur de notre ville, et le chanoine Morel a dû rechercher sur quelles preuves repose l'authenticité de cette relique.

Il nous rappelle que, suivant les évangélistes, et principalement l'apôtre saint Jean, Notre-Seigneur fut enseveli, à la mode des juifs, enveloppé de bandelettes enduites d'aromates, et que probablement on l'entoura de deux suaires ; l'un, *sindon* pour le corps, l'autre *sudorium* pour la tête.

Que ces linges aient dû être dès l'origine l'objet d'une profonde vénération de la part des nouveaux fidèles, on ne saurait en douter. Cependant il faut attendre le VII^e siècle pour trouver un renseignement écrit à ce sujet. Un moine d'Iona, l'île Sainte, dont nous nous rappelons avoir visité les ruines monastiques, saint Adamnan, mort octogénaire en 704, se fait l'écho d'un récit qu'il tient de l'évêque saint Arcoul, lequel a pu vénérer à Jérusalem le Saint-Suaire, long d'environ huit pieds.

Ce linge précieux volé jadis par un juif, avait fini par rentrer en la possession des

chrétiens, à la suite d'épreuves miraculeuses décrites avec des détails plus propres à charmer des imaginations orientales qu'à convaincre notre esprit. Quoiqu'il en soit, Charlemagne le reçut en présent à la fin du VIII^e siècle avec tout le respect d'une foi robuste, et le déposa à Aix-la-Chapelle. Son fils Charles le Chauve n'ayant pas eu cette ville en partage transféra cette relique à Compiègne.

Depuis lors, le chanoine Morel suit avec une grande précision de détails le Saint-Suaire dans les différents reliquaires qui lui sont affectés, les décrit avec soin et note également les nombreuses reconnaissances des reliques faites par de hauts dignitaires ecclésiastiques.

Ajoutons en terminant que toutes les villes qui jadis réclamaient l'honneur de posséder le Saint-Suaire de Notre-Seigneur ont vu leurs prétentions écartées ; et pour Turin, on a même retrouvé le nom de l'habile faussaire qui avait fabriqué la relique. Quant à Compiègne, toute critique basée sur l'étude même de l'objet est désormais impossible, un zèle maladroit l'a anéanti depuis un demi-siècle.

La Société décide que cette intéressante communication sera présentée au Congrès des Sociétés Savantes.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : le compte rendu des travaux de l'année 1900 par le secrétaire ; la suite du rapport sur l'Exposition de l'art français au Petit-Palais, par M. Plessier ; le Tribunal de Commerce de Compiègne, par M. Henry Lefebvre ; Jean-Jacques Rousseau à Trie-Château (Oise), par M. A. Sorel ; un commentaire paléographique, par M. le chanoine Müller.

Le Secrétaire,

X. Baron de BONNAULT.
